Pas de labellisation des CIO, sans cadrage national et académique!

La loi sur l'orientation tout au long de la vie et ses textes d'application fixent le cadre de la procédure de labellisation. Or, ceux-ci n'ont nullement été négociés avec la profession.

• Le cahier des charges nie toute différenciation du public en formation initiale et du public adulte définissant le même accueil et les mêmes « services » pour tous

• Il ne précise ainsi, aucune qualification spécifique pour intervenir auprès des élèves de collège et de lycée

.• Il prévoit la désignation d'un responsable de la structure labellisée qui fixera les conditions d'exercice, les activités du PIOFM et suivra l'activité des personnels.

.

Ces procédures conduisent à l'éclatement du service public d'orientation de l'Education Nationale. Nous ne pouvons l'accepter !

Les personnels soussignés exigent :

- **L'arrêt des fermetures et des fusions de CIO**
- **Une concertation obligatoire avec les personnels et leurs élus, avant tout engagement des services dans la labellisation**
- **La définition d'un cadrage national et de conventions académiques respectueuses du statut, des missions et des conditions d'exercice, auxquelles toute convention locale devra se conformer**
- **Le volontariat pour toute intervention de co-psy dans le cadre d'une structure labellisée. Celle-ci ne pouvant consister en une intervention anonyme, sur la base d'autres missions que celles définies dans le statut**
- **La seule responsabilité du directeur de CIO pour l'organisation du CIO et de son fonctionnement**
- **La priorité au programme d'activité du CIO sur toute commande de la structure labellisée.**

Nom ……	Qualité….. .	Signature……